

« interroger la bouche du Seigneur¹ ; » en quoi Josué avait manqué : mais que l'engagement étant pris, et le nom de Dieu y étant interposé, il s'en fallait tenir là.

Au commandement divin de faire passer tous ces peuples au fil de l'épée, Josué et les chefs opposaient un commandement plus ancien et plus important, de ne prendre pas en vain le nom de Dieu. « Nous avons juré par le nom du Seigneur Dieu d'Israël, que nous leur sauverions la vie : nous ne pouvons la leur ôter². » Tout le peuple, qui murmurait auparavant, se rendit à cette raison, et approuva la décision de Josué et de ses chefs.

Dieu même la confirma lorsqu'il délivra Gabaon des rois amorrhéens qui la tenaient assiégée, par cette fameuse victoire où Josué arrêta le soleil³.

Et longtemps après, du vivant de David, parce que pendant le règne de Saül, ce prince cruel avait voulu remuer cette question, et sous prétexte de zèle, faire mourir les Gabaonites ; Dieu envoya la peste en punition de cet attentat, et ne se laissa fléchir qu'après qu'on eut puni rigoureusement la cruauté de Saül dans sa famille⁴ ; soit qu'elle y eût concouru, soit qu'elle fût justement châtiée pour d'autres crimes. Ainsi la décision de Josué fut confirmée par une déclaration manifeste de la volonté de Dieu ; et tout le peuple y demeura ferme jusqu'aux derniers temps.

La force de la décision eut un effet perpétuel ; et non-seulement sous les rois, mais encore du temps d'Esdras, et au retour de la captivité⁵.

C'est ainsi que furent sauvés les Gabaonites. La foi du peuple de Dieu, la sainteté des serments, la majesté et la justice du Dieu d'Israël, éclatèrent magnifiquement dans cette occasion ; et il resta à la postérité un exemple mémorable, d'interpréter les traités en faveur du serment.

ARTICLE VI.

Des motifs de religion particuliers aux rois.

PREMIÈRE PROPOSITION.

C'est Dieu qui fait les rois, et qui établit les maisons régnantes.

Saül cherchait les ânesses de son père Cis ; David paissait les brebis de son père Isaï, quand Dieu les a élevés, d'une condition si vulgaire, à la royauté⁶.

¹ Jos. IX, 14.

² Ibid. 19.

³ Ibid. x.

⁴ II. Reg. XXI, 1, 2 et seq.

⁵ I. Esdr. II, 70 ; VII, 7, 24 ; VIII, 17, 20. II. Esdr. VII, 60 ; x, 28.

⁶ I. Reg. IX, x, XVI.

Comme il donne les royaumes, il les coupe par la moitié quand il lui plaît. Il fit dire à Jéroboam par son prophète¹ : « Je partagerai le royaume de Salomon, et je t'en donnerai dix tribus ; à cause qu'il a adoré Astarthé, la déesse des Sidoniens ; et Chamos, le dieu de Moab ; et Moloch, le dieu des enfants d'Ammon. Je lui laisserai une tribu, à cause de David mon serviteur ; et Jérusalem, la cité sainte que j'ai choisie. »

Le prophète Jéhu, fils d'Hanani, eut aussi ordre de dire à Baasa, le troisième roi d'Israël après Jéroboam² : « Je t'ai élevé de la poussière, et je t'ai donné la conduite de mon peuple d'Israël ; et tu as marché sur les voies de Jéroboam, et tu as excité mon indignation contre toi : je te perdrai, toi et ta maison. »

Par la même autorité, un prophète alla à Jéhu, fils de Josaphat fils de Namsi ; et le trouvant au milieu des grands, il dit tout haut : O prince, j'ai à vous parler. A qui de nous voulez-vous parler ? répondit Jéhu. A vous, prince, continua le prophète. Et il le tira, selon l'ordre qu'il avait reçu de Dieu, dans le cabinet le plus secret de la maison, et lui dit : Le Seigneur vous a oint roi sur le peuple d'Israël ; et vous détruirez la maison d'Achab, votre seigneur³.

Dieu exerce le même pouvoir sur les nations infidèles. « Va, dit-il au prophète Élie⁴, retourne sur tes pas par le désert jusqu'à Damas ; et quand tu y seras arrivé, tu oindras Hazaël pour être roi de Syrie. »

Par ces actes extraordinaires, Dieu ne fait que manifester plus clairement ce qu'il opère dans tous les royaumes de l'univers, à qui il donne des maîtres tels qu'il lui plaît. « Je suis le Seigneur, dit-il⁵ ; c'est moi qui ai fait la terre avec les hommes et les animaux ; et je les mets entre les mains de qui je veux. »

C'est Dieu encore qui établit les maisons régnantes. Il a dit à Abraham⁶ : « Les rois sortiront de vous ; » et à David⁷ : « Le Seigneur vous fera une maison ; » et à Jéroboam⁸ : « Si tu m'es fidèle, je te ferai une maison comme j'ai fait à David. »

Il détermine le temps que doivent durer les maisons royales. « Tes enfants seront sur le trône jusqu'à la quatrième génération, dit-il à Jéhu⁹. »

« J'ai donné ces terres à Nabuchodonosor, roi

¹ III. Reg. XI, 31, 32, 33.

² Ibid. XVI, 1, 2, 3.

³ IV. Reg. IX, 4, 5 et seq.

⁴ III. Reg. XIX, 15.

⁵ Jerem. XXVII, 5.

⁶ Gen. XVII, 6.

⁷ II. Reg. VII, 11.

⁸ III. Reg. XI, 38.

⁹ IV. Reg. x, 30.

« de Babylone. Ces peuples seront assujettis à lui, à son fils, et au fils de son fils, jusqu'à ce que le temps soit venu¹. »

Et tout cela est la suite de ce conseil éternel, par lequel Dieu a résolu « de faire sortir tous les hommes d'un seul, pour les répandre sur toute la face de la terre, en déterminant les temps et les termes de leur demeure². »

II^e PROPOSITION.

Dieu inspire l'obéissance aux peuples, et il y laisse répandre un esprit de soulèvement.

Dieu, qui tient en bride les flots de la mer, est le seul qui peut aussi tenir sous le joug l'humour indocile des peuples. Et c'est pourquoi David lui chantait³ : « Béni soit le Seigneur mon Dieu, mon protecteur en qui j'espère, qui soumet mon peuple à ma puissance. »

Il agit dans les cœurs des nouveaux sujets qu'il avait donnés à Saül : « et une partie de l'armée, dont Dieu toucha le cœur, suivit Saül⁴. »

En inspirant l'obéissance aux sujets, il met aussi dans le cœur du prince une confiance secrète, qui le fait commander sans crainte : « Et Dieu donna à Saül un autre cœur⁵. » Lui qui se regardait auparavant comme le dernier de tout le peuple d'Israël, prend en main le commandement et des peuples et des armées ; et sent en lui-même toute la force qu'il fallait pour agir en maître.

Après que le prophète envoyé de Dieu eut parlé à Jéhu pour le faire roi, « les seigneurs lui demandèrent⁶ : Que vous voulait cet insensé ? Et il leur dit : Le connaissez-vous, et savez-vous ce qu'il m'a dit ? Ils lui répondirent : Tout ce qu'il aura dit est faux : mais ne laissez pas de nous le raconter. » Voilà ce qu'ils dirent, peu disposés, comme on voit, à en croire le prophète. Mais Jéhu ne leur eut pas plutôt rapporté que ce prophète l'avait sacré roi, que « tous aussitôt prirent leurs manteaux, les étendant sous ses pieds en forme de tribunal, et firent sonner la trompette, et crièrent : Jéhu est roi⁷. » Et ils oublièrent Joram, leur roi légitime, pour qui ils venaient d'exposer leur vie dans une bataille sanglante contre le roi de Syrie, et dans le siège de Ramoth-Galaad : tant Dieu changea promptement les cœurs.

Il faut toujours se souvenir que ces choses si extraordinaires ne servent qu'à manifester ce que

¹ Jerem. XXVII, 6, 7.

² Act. XVII, 26.

³ Ps. CXLIII, 1, 2.

⁴ I. Reg. x, 26.

⁵ Ibid. 9 ; IX, 21.

⁶ IV. Reg. IX, 11, 12.

⁷ Ibid. 13.

Dieu fait ordinairement d'une manière aussi efficace, quoique plus cachée. En même temps qu'il inspire aux grands de suivre Jéhu, par un secret jugement de sa providence, il se répand dans le peuple un esprit de soulèvement universel, et rien ne le soutient plus dans le royaume. Jéhu marche, avec sa troupe conjurée, à Jezraël où était le roi. Comme on le vit arriver, Joram envoya pour lui demander s'il venait en esprit de paix¹. De quelle paix me parlez-vous ? dit-il à celui qui lui faisait ce message. Passez ici, et suivez-moi. Joram envoya un autre pour faire la même demande : il reçut la même réponse, et il imita le premier en se joignant à Jéhu. Le roi, qui ne recevait aucune réponse, avance en personne avec le roi de Juda, croyant étonner Jéhu par la présence de deux rois unis, dont l'un était son souverain. « Aussitôt qu'il eut aperçu Jéhu, il lui dit² : Venez-vous en paix ? Quelle paix y a-t-il pour vous ? répliqua-t-il. En même temps il banda son arc, et perça d'un coup de flèche le cœur de Joram, qui tomba mort à ses pieds. » Il restait dans le palais la reine Jézabel, mère de Joram. « Elle parut à la fenêtre, richement parée, les yeux colorés d'un fard exquis. Qui est celle-là ? dit Jéhu ; et il ordonne aux eunuques de cette princesse de la précipiter du haut en bas³. » Après toute cette sanglante exécution, il envoya des ordres à Samarie de faire mourir les enfants du roi⁴, et tous les grands du royaume résolurent de les faire mourir, au nombre de soixante-dix, dont ils portèrent les têtes à Jéhu ; et il envahit le royaume sans résistance. Dieu vengea par ce moyen les impiétés d'Achab et de Jézabel, sur eux et sur leur maison.

Voilà l'esprit de révolte qu'il envoie, quand il veut renverser les trônes. Sans autoriser les rébellions, Dieu les permet, et punit les crimes par d'autres crimes, qu'il châtie aussi en son temps ; toujours terrible et toujours juste.

III^e PROPOSITION.

Dieu décide de la fortune des États.

« Le Seigneur Dieu frappera Israël, comme on remue un roseau dans l'eau ; et l'arrachera de la bonne terre, qu'il avait donnée à leurs pères : et, comme par un coup de vent, il les transportera à Babylone⁵. » Tant est grande la facilité avec laquelle il renverse les royaumes les plus florissants.

¹ IV. Reg. IX, 18, 19, 20, 21.

² Ibid. 22 et seq.

³ Ibid. 30 et seq.

⁴ Ibid. x, 1 et seq.

⁵ III. Reg. XIV, 15.

IV^e PROPOSITION.

Le bonheur des princes vient de Dieu, et a souvent de grands retours.

Enflé d'une longue suite de prospérités, un prince insensé dit en son cœur : Je suis heureux, tout me réussit ; la fortune, qui m'a toujours été favorable, gouverne tout parmi les hommes, et il ne m'arrivera aucun mal. « Je suis reine, » disait Babylone¹, qui se glorifiait dans son vaste et redoutable empire : « je suis assise » (dans mon trône heureuse et tranquille) : « je serai toujours dominante ; jamais je ne serai veuve, jamais privée d'aucun bien : jamais je ne connaîtrai ce que c'est que stérilité et faiblesse. » Tu ne songes pas, insensée, que c'est Dieu qui t'envoie ta félicité, peut-être pour t'aveugler, et te rendre ton infortune plus insupportable. « J'ai tout mis entre les mains de Nabuchodonosor, roi de Babylone ; et, jusqu'aux bêtes, je veux que tout fléchisse sous lui. Les rois et les nations qui ne voudront pas subir le joug périront, non-seulement par l'épée de ce conquérant, mais de mon côté je leur enverrai la famine et la peste, jusqu'à ce que je les détruise entièrement² : » afin que rien ne manque ni à son bonheur, ni au malheur de ses ennemis.

Mais tout cela n'est que pour un temps, et cet excès de bonheur a un prompt retour. « Car pendant qu'il se promenait dans sa Babylone, dans ses salles et dans ses cours, et qu'il disait en son cœur : N'est-ce pas cette grande Babylone, que j'ai bâtie dans ma force, et dans l'éclat de ma gloire ? » sans seulement jeter le moindre regard sur la puissance suprême, d'où lui venait tout ce bonheur, « une voix partit du ciel, et lui dit : « Nabuchodonosor, c'est à toi qu'on parle. Ton royaume te sera ôté à cet instant : on te chassera du milieu des hommes : tu vivras parmi les bêtes, jusqu'à ce que tu apprennes que le Très-Haut tient en sa main les empires, et les donne à qui il lui plaît³. »

O prince ! prenez donc garde de ne pas considérer votre bonheur comme une chose attachée à votre personne ; si vous ne pensez en même temps qu'il vient de Dieu, qui le peut également donner et ôter. « Ces deux choses, la stérilité et la viduité viendront sur vous en un même jour, » dit Isaïe⁴. Tous les maux vous accableront. « Et pendant que vous n'aurez à la bouche que la paix et la sécurité, la ruine survient tout à coup⁵. »

¹ Is. XLVII, 7, 8.

² Jerem. XXVII, 6, 7, 8.

³ Dan. IV, 26, 27, 28, 29.

⁴ Is. XLVII, 9.

⁵ I. Thess. V, 3.

Ainsi le roi Baltazar, au milieu d'un festin royal qu'il faisait avec ses seigneurs et ses courtisans en grande joie¹, ne songeait qu'à « louer ses dieux d'or et d'argent, d'airain et de marbre, » qui le comblaient de tant de plaisirs et de tant de gloire, quand ces trois doigts, si célestes, parurent en l'air, qui écrivaient sa sentence sur la muraille : « MANÉ, THÉCEL, PHARÈS : Dieu a compté tes jours, et ton règne est à sa fin. Tu as été mis dans la balance, et tu as été trouvé léger. Ton empire est divisé ; et il va être livré aux Mèdes et aux Perses. »

V^e PROPOSITION.

Il n'y a point de hasard dans le gouvernement des choses humaines ; et la fortune n'est qu'un mot, qui n'a aucun sens.

« C'est en vain que les aveugles enfants d'Israël dressaient une table à la Fortune, et lui sacrifiaient². » Ils l'appelaient la reine du ciel, la dominatrice de l'univers ; et disaient à Jérémie³ : O prophète, « nous ne voulons plus écouter vos discours ; nous en ferons à notre volonté. Nous sacrifierons à la reine du ciel, et nous lui ferons des effusions, comme ont fait nos pères, nos princes et nos rois. Et tout nous réussissait, et nous regorgions de bien. »

C'est ainsi que, séduits par un long cours d'heureux succès, les hommes du monde donnent tout à la fortune, et ne connaissent point d'autre divinité ; ils l'appellent la reine du ciel, l'étoile dominante et favorable qui selon leur opinion fait prospérer leurs desseins. C'est mon étoile, disent-ils, c'est mon ascendant, c'est l'astre puissant et benin qui a éclairé ma nativité, qui met tous mes ennemis à mes pieds.

Mais il n'y a, dans le monde, ni fortune ni astre dominant. Rien ne domine que Dieu. « Les étoiles, comme son armée, marchent à son ordre : chacune luit dans le poste qu'il lui a donné. Il les appelle par leur nom ; et elles répondent : Nous voilà. Et elles se réjouissent, et luisent avec plaisir, pour celui qui les a faites⁴. »

VI^e PROPOSITION.

Comme tout est sagesse dans le monde, rien n'est hasard.

« Dieu a répandu la sagesse sur toutes ses œuvres⁵. Dieu a tout vu, Dieu a tout mesuré, Dieu a tout compté⁶. Dieu a tout fait avec

¹ Dan. V, 1 et seq.

² Is. LXV, 11.

³ Jerem. XLIV, 16, 17.

⁴ Baruch. III, 34, 35.

⁵ Eccl. I, 10.

⁶ Ibid. 9.

« mesure, avec nombre, et avec poids¹. » Rien n'excède, rien ne manque. A regarder le total, rien n'est plus grand ni plus petit qu'il ne faut : ce qui semble défectueux, d'un côté, sert à un autre ordre supérieur et plus caché, que Dieu sait. Tout est épandu à pleines mains ; et néanmoins tout est fait et donné par compte. « Jusqu'aux cheveux de notre tête, ils sont tous comptés². Dieu sait nos mois et nos jours ; il en a marqué le terme, qui ne peut être passé³. Un passereau même ne tombe pas sans votre père céleste⁴. » Ce qui emporterait d'un côté, a son contre-poids de l'autre : la balance est juste, et l'équilibre parfait.

Où la sagesse est infinie, il ne reste plus de place pour le hasard.

VII^e PROPOSITION.

Il y a une providence particulière dans le gouvernement des choses humaines.

« L'homme prépare son cœur, et Dieu gouverne sa langue⁵. »

« L'homme dispose ses voies : mais Dieu conduit ses pas⁶. »

On a beau compasser dans son esprit tous ses discours et tous ses desseins, l'occasion apporte toujours je ne sais quoi d'imprévu, en sorte qu'on dit et qu'on fait toujours plus ou moins qu'on ne pensait. Et cet endroit inconnu à l'homme dans ses propres actions, et dans ses propres démarches, c'est l'endroit secret par où Dieu agit, et le ressort qu'il remue.

S'il gouverne de cette sorte les hommes en particulier, à plus forte raison les gouverne-t-il en corps d'États et de royaumes. C'est aussi dans les affaires d'État, que « nous sommes (principalement) en sa main, nous et nos discours ; et toute sagesse est la science d'agir⁷. »

« Dieu a fait en particulier les cœurs des hommes ; il entend toutes leurs œuvres. C'est pour quoi, » ajoute le Psalmiste⁸, « le roi n'est pas sauvé par sa grande puissance, ou par une grande armée, mais par la puissante main de Dieu. » Lui qui gouverne les cœurs de tous les hommes, et qui tient en sa main le ressort qui les fait mouvoir, a révélé à un grand roi qu'il exerce spécialement ce droit souverain sur les cœurs des rois : « Comme la distribution des eaux (est entre les mains de celui qui les conduit), ainsi le cœur du roi est entre les mains de Dieu,

¹ Sap. XI, 21.

² Matth. X, 30.

³ Job. XIV, 5.

⁴ Matth. X, 29.

⁵ Prov. XVI, 1.

⁶ Ibid. 9.

⁷ Sap. VII, 16.

⁸ Ps. XXXII, 15, 16.

« et il l'incline où il lui plaît¹. » Il gouverne particulièrement le mouvement principal, par lequel il donne le branle aux choses humaines.

VIII^e PROPOSITION.

Les rois doivent plus que tous les autres s'abandonner à la providence de Dieu.

Toutes les propositions précédentes aboutissent à celle-ci. Plus l'ouvrage des rois est grand, plus il surpasse la faiblesse humaine ; plus Dieu se l'est réservé, et plus le prince qui le manie doit s'unir à Dieu, et s'abandonner à ses conseils.

En vain un roi s'imaginerait qu'il est l'arbitre de son sort, à cause qu'il l'est de celui des autres : il est plus gouverné qu'il ne gouverne. « Il n'y a point de sagesse, il n'y a point de prudence, il n'y a point de conseil contre le Seigneur². »

« Les pensées des mortels sont tremblantes et leur prévoyance incertaine³. »

« Il s'élève plusieurs pensées dans le cœur de l'homme (elles le rendent timide et irrésolu) : les conseils de Dieu sont éternels⁴. » Ceux-là seuls subsistent toujours, ils sont invincibles.

IX^e PROPOSITION.

Nulle puissance ne peut échapper les mains de Dieu.

Salomon, bien averti par un prophète, que Jéroboam partagerait un jour son royaume, tâche de le faire mourir ; mais en vain, puisqu'il trouve une retraite assurée chez Sésac, roi d'Égypte⁵.

Achab, roi d'Israël, est averti par Michée qu'il périrait dans une bataille⁶ : « Je changerai d'habit, dit-il, et j'irai ainsi au combat. » Mais pendant que l'ennemi le cherche en vain, et tourne tout l'effort contre Josaphat, roi de Juda, qui seul paraissait en habit royal, « il arriva qu'un soldat en tirant en l'air blessa le roi d'Israël, entre le cou et l'épaule. Je suis blessé, s'écria-t-il : tournez, continua-t-il à celui qui conduisait son chariot ; et tirez-moi du combat. » Mais le coup qu'il avait reçu était mortel ; et il en mourut le soir même.

Tout semblait concourir à le sauver. Car, encore qu'il y eût ordre de l'attaquer seul, on ne le connaissait pas : et Josaphat, qu'on prit pour lui, fut délivré, Dieu détournant tous les coups qu'on lui portait. Achab, contre qui on ne tirait pas, faute de pouvoir le connaître, fut atteint par une flèche tirée au hasard. Mais ce qui semble tiré au hasard, est secrètement guidé par la main de Dieu.

¹ Prov. XXI, 1.

² Ibid. 30.

³ Sap. IX, 14.

⁴ Prov. IX, 21.

⁵ III. Reg. XI, 40.

⁶ II. Paralip. XVIII, 27, 28, 29 et seq.

Il n'y avait plus qu'un moment pour sauver Achab : le soleil allait se coucher ; la nuit allait séparer les combattants : mais il fallait qu'il périt ; et il fut tué au soleil couchant¹.

C'est en vain que Sédécias croit, dans la prise de Jérusalem, avoir évité par la fuite les mains de Nabuchodonosor, à qui Dieu voulait le livrer² : « il est repris avec ses enfants, qui furent tués à ses yeux ; et on les lui crève, » après ce triste spectacle.

David était sage et prévoyant plus qu'homme de son siècle, et il se servit de toute son adresse pour couvrir son crime. Mais Dieu le voyait : « Tu l'as fait, dit-il³, en cachette ; mais moi j'agirai à découvert. (Et tout ce que tu crois avoir enveloppé dans des ténèbres impénétrables) paraîtra aux yeux de tout Israël, et aux yeux du soleil. »

Les finesses sont inutiles : tout ce que l'homme fait pour se sauver, avance sa perte. « Il tombe dans la fosse qu'il a creusée ; et le filet qu'on a tendu nous prend nous-même⁴. »

Il n'y a donc de recours qu'à s'abandonner à Dieu, avec une pleine confiance.

X^e PROPOSITION.

Ces sentiments produisent dans le cœur des rois une piété véritable.

Telle fut celle de David. Lorsque fuyant devant son fils Absalon, abandonné de tous les siens, il dit à Sadoc, sacrificateur, et aux lévites qui lui amenaient l'arche d'alliance du Seigneur⁵ : « Reportez-la dans Jérusalem : si j'ai trouvé grâce devant le Seigneur, il me la montrera, et le tabernacle. Que s'il me dit : Vous ne me plaisez pas ; il est le maître, qu'il fasse ce qu'il lui plaira. » Je suis soumis à sa volonté.

Ses serviteurs fondaient en larmes, le voyant obligé de fuir avec tant de précipitation et d'ignominie : mais David, avec un cœur intrépide, leur relève le courage. Il veut même, par une générosité qui lui était naturelle, renvoyer six cents de ses plus vaillants soldats, avec Éthaï le Géthéen, qui les commandait, pour ne les pas exposer à une ruine qui paraissait inévitable⁶. « Pourquoi venez-vous avec nous ? Retournez. Pour moi, ajoute-t-il, j'irai où je dois aller. Quel courage, quelle grandeur d'âme ! mais en même temps quelle résignation à la volonté de Dieu ! Il reconnaît la main divine qui le poursuit justement, et met toute sa confiance en cette même main qui seule peut le sauver.

¹ II. Paralip. xviii, 34.

² Jerem. xxxix, 4, 5, 6, 7.

³ II. Reg. xii, 12.

⁴ Ps. vii, 16 ; xxxiv, 8. Eccl. xxvii, 29.

⁵ II. Reg. xv, 24, 25, 26.

⁶ Ibid. 19, 20, 21.

XI^e PROPOSITION.

Cette piété est agissante.

Il y a un abandon à Dieu qui vient de force et de piété : il y en a un qui vient de paresse. S'abandonner à Dieu, sans faire de son côté tout ce qu'on peut, c'est lâcheté et nonchalance.

La piété de David n'a point ce bas caractère. En même temps qu'il attend avec soumission ce que Dieu ordonnera du royaume et de sa personne, pendant la révolte d'Absalon ; sans perdre un moment de temps, il donne tous les ordres nécessaires aux troupes, à ses conseillers, à ses principaux confidents, pour assurer sa retraite, et rétablir les affaires¹.

Dieu le veut : agir autrement, c'est le tenter contre sa défense : « Vous ne tenterez pas le Seigneur votre Dieu². » Ce n'est pas en vain qu'il vous a donné une sagesse, une prévoyance, une liberté : il veut que vous en usiez. Ne le faire pas, et dire en son cœur : J'abandonnerai tout au gré du hasard ; et croire qu'il n'y a point de sagesse parmi les hommes, sous prétexte qu'elle est subordonnée à celle de Dieu ; c'est disputer contre lui ; c'est vouloir secouer le joug, et agir en désespéré.

XII^e PROPOSITION.

Le prince qui a failli ne doit pas perdre espérance, mais retourner à Dieu par la pénitence.

Ainsi Manassés, roi de Juda, après tant d'impies et d'idolâtrie ; après avoir répandu tant de sang innocent, jusqu'à en faire regorger les murailles de Jérusalem³, frappé de la main de Dieu, et livré à ses ennemis qui le transportèrent à Babylone, et chargé de fers, pria le Seigneur son Dieu dans son angoisse, et se repentit avec beaucoup de douleur devant le Dieu de ses pères ; et il lui fit des prières, et il le pria instamment. Et Dieu écouta sa prière, et il le ramena à Jérusalem dans son trône ; et Manassés reconnut que le Seigneur était le vrai Dieu⁴. Mais il faut bien remarquer que la pénitence de ce prince fut sérieuse, son humilité sincère, et ses prières pressantes.

Dieu ne laisse pas quelquefois d'avoir égard à la pénitence des impies, lorsque, même sans se convertir, ils sont effrayés de ses menaces. Achab ayant entendu les menaces que Dieu lui faisait par le prophète Élie, en fut effrayé⁵. Il déchira ses habits, et couvrit sa chair d'un cilice, et il jeûna ; et il se coucha en son lit, revêtu d'un

¹ II. Reg. xv, xvi, xvii, xviii.

² Deut. vi, 16.

³ IV. Reg. xxi, 2, 16.

⁴ II. Paralip. xxxiii, 11, 12, 13.

⁵ III. Reg. xxi, 27, 28, 29.

« sac ; et il marcha la tête baissée (cette tête auparavant si superbe). Et le Seigneur dit à Élie : « N'avez-vous pas vu Achab humilié devant moi ? « Par ce donc qu'il s'est humilié à cause de moi, « je ne ferai pas tomber sur lui tout le mal dont « je l'ai menacé ; mais je frapperai sa maison « du temps de son fils. »

Dieu semble avoir de la complaisance à voir les grands rois et les rois superbes humiliés devant lui. Ce n'est pas que les plus grands rois soient plus que les autres hommes à ses yeux, devant lesquels tout est également un néant : mais c'est que leur humiliation est d'un plus grand exemple au genre humain.

On ne finirait jamais si on voulait ici parler de la pénitence de David, si célèbre dans toute la terre. Elle a tellement effacé tous ses péchés, qu'il semble même que Dieu les ait entièrement oubliés. David est demeuré, comme auparavant, l'homme selon le cœur de Dieu, le modèle des bons rois, et le père par excellence du Messie. Dieu lui a rendu, et même augmenté, non-seulement l'esprit de justice, mais encore l'esprit de prophétie, et les dons extraordinaires, en sorte qu'on peut dire qu'il n'a rien perdu.

XIII^e PROPOSITION.

La religion fournit aux princes des motifs particuliers de pénitence.

« J'ai péché contre vous seul, » disait David¹. Contre vous seul ; puisque vous n'aviez rendu indépendant de toute autre puissance que de la vôtre. Tel est le premier motif : « J'ai péché contre « vous seul. » Je dois donc, par ce motif spécial de l'offense que j'ai commise contre vous, me dévouer entièrement à la pénitence.

Le second motif, c'est que si les princes sont exposés à de plus dangereuses tentations, Dieu leur a donné de plus grands moyens de les réparer, par leurs bonnes œuvres.

Le troisième, c'est que le prince dont les péchés sont plus éclatants, les doit expier aussi par une pénitence plus édifiante.

XIV^e PROPOSITION.

Les rois de France ont une obligation particulière à aimer l'Église et à s'attacher au saint-siège.

« La sainte Église romaine, la mère, la nourrice et la maîtresse de toutes les Églises, doit être consultée dans tous les doutes qui regardent la foi et les mœurs, principalement par ceux qui, comme nous, ont été engendrés en Jésus-Christ, par son ministère, et nourris par elle du lait de la doctrine catholique. » Ce sont les paroles d'Hinemar, célèbre archevêque de Reims.

¹ Ps. l, 6.

Il est vrai qu'une partie de ce royaume, comme l'Église de Lyon et les voisines, ont reçu la foi d'une mission qui leur venait d'Orient, et par le ministère de saint Polycarpe, disciple de l'apôtre saint Jean. Mais comme l'Église est une par tout l'univers, cette mission orientale n'a pas été moins favorable à l'autorité du saint-siège, que celle qui en est venue directement. Ce qui paraît par la doctrine de saint Irénée, évêque de Lyon, qui, dès le second siècle, a célébré si hautement la nécessité de s'unir à l'Église romaine¹, « comme à la « principale Église de l'univers, fondée par les « deux principaux apôtres, saint Pierre et saint « Paul. »

L'Église gallicane a été fondée par le sang d'une infinité de martyrs. Et je ne veux ici nommer qu'un saint Pothin, un saint Irénée, les saints martyrs de Lyon et de Vieune, et saint Denis avec ses saints compagnons.

L'Église gallicane a porté des évêques des plus doctes, des plus saints, des plus célèbres qui aient jamais été : et je ne ferai mention que de saint Hilaire et de saint Martin.

Quand le temps fut arrivé que l'empire romain devait tomber en Occident, Dieu qui livra aux barbares une si belle partie de cet empire, et celle où était Rome, devenue le chef de la religion, il destina à la France des rois qui devaient être les défenseurs de l'Église. Pour les convertir à la foi, avec toute la belliqueuse nation des Francs, il suscita un saint Remi, homme apostolique, par lequel il renouvela tous les miracles qu'on avait vus éclater dans la fondation des plus célèbres Églises, comme le remarque saint Remi lui-même dans son testament².

Ce grand saint et ce nouveau Samuel, appelé pour sacrer les rois, sacra ceux de France, en la personne de Clovis, comme il dit lui-même³, « pour « être les perpétuels défenseurs de l'Église et des « pauvres, » qui est le plus digne objet de la royauté. Il les bénit et leurs successeurs, qu'il appelle toujours ses enfants, et pria Dieu, nuit et jour, qu'ils persévérassent dans la foi. Prière exaucée de Dieu avec une prérogative bien particulière ; puisque la France est le seul royaume de la chrétienté qui n'a jamais vu sur le trône que des rois enfants de l'Église.

Tous les saints qui étaient alors furent réjouis du baptême de Clovis ; et dans le déclin de l'empire romain, ils crurent voir, dans les rois de France, « une nouvelle lumière pour tout l'Occident et pour toute l'Église⁴. »

¹ Iren. lib. iii adv. Heres. cap. iii, p. 175.

² Test. S. Remig. apud Flod. lib. 1, cap. xviii, Bibl. Patr. t. xvii.

³ Ibid.

⁴ Epist. Avit. Vienn. ad Clodov. t. 1 Conc. Gall. p. 154.

Le pape Anastase II crut aussi voir dans le royaume de France, nouvellement converti, « une colonne de fer, que Dieu élevait pour le soutien de sa sainte Église; pendant que la charité se refroidissait partout ailleurs¹, » et même que les empereurs avaient abandonné la foi.

Pélage II se promet des descendants de Clovis, comme des voisins charitables de l'Italie et de Rome, la même protection pour le saint-siège, qu'il avait reçue des empereurs². Saint Grégoire le Grand échérit sur ses saints prédécesseurs, lorsque, touché de la foi et du zèle de ces rois, il les met « autant au-dessus des autres souverains, que les souverains sont au-dessus des partisans³. »

Les enfants de Clovis n'ayant pas marché dans les voies que saint Remi leur avait prescrites, Dieu suscita une autre race pour régner en France. Les papes et toute l'Église la bénirent en la personne de Pepin, qui en fut le chef⁴. L'empire y fut établi, en la personne de Charlemagne et de ses successeurs. Aucune famille royale n'a jamais été si bienfaisante envers l'Église romaine; elle en tient toute sa grandeur temporelle: et jamais l'empire ne fut mieux uni au sacerdoce, ni plus respectueux envers les papes, que lorsqu'il fut entre les mains des rois de France.

Après ces bienheureux jours, Rome eut des maîtres fâcheux: et les papes eurent tout à craindre, tant des empereurs, que d'un peuple séditieux. Mais ils trouvèrent toujours en nos rois ces charitables voisins que le pape Pélage II avait espérés. La France, plus favorable à leur puissance sacrée, que l'Italie, et que Rome même, leur devint comme un second siège, où ils tenaient leurs conciles, et d'où ils faisaient entendre leurs oracles à toute l'Église: comme il paraît par les conciles de Troyes, de Clermont, de Tours et de Reims.

Une troisième race était montée sur le trône; race, s'il se peut, plus pieuse que les deux autres; sous laquelle la France est déclarée par les papes, « un royaume chéri et béni de Dieu, dont l'exaltation est inséparable de celle du saint-siège⁵. » Race aussi, qui se voit seule dans tout l'univers, toujours couronnée et toujours régnante, depuis sept cents ans entiers sans interruption: et ce qui lui est encore plus glorieux, toujours catholique; Dieu, par son infinie miséricorde, n'ayant même pas permis qu'un prince,

¹ Anast. II, ep. II, ad Clod. t. IV; Conc. col. 1282.

² Pelag. II, Ep. ad Aunach. t. I Conc. Gall. p. 370.

³ Greg. Mag. Ep. lib. IV. Ep. VI; t. II, col. 795.

⁴ Paul. I Ep. X, ad Franc. t. II Conc. Gall. p. 59.

⁵ Alex. III Epist. XXX, t. X Conc. col. 1212. Greg. IX. t. XI Conc. col. 367.

qui était monté sur le trône dans l'hérésie, y persévérât.

Puisqu'il paraît, par cet abrégé de notre histoire, que la plus grande gloire des rois de France leur vient de leur foi, et de la protection constante qu'ils ont donnée à l'Église, ils ne laisseront pas affaiblir cette gloire: et la race régnante la fera passer à la postérité, jusqu'à la fin des siècles.

Elle a produit saint Louis, le plus saint roi qu'on ait vu parmi les chrétiens. Tout ce qui reste aujourd'hui de princes de France, est sorti de lui; et comme Jésus-Christ disait aux Juifs: « Si vous êtes enfants d'Abraham, faites les œuvres d'Abraham; » il ne me reste qu'à dire à nos princes: Si vous êtes enfants de saint Louis, faites les œuvres de saint Louis².

¹ Joan. VIII, 39.

² Nous insérons ici un fragment des Mémoires de Louis XIV, qui a un rapport particulier aux matières traitées dans ce livre VII. On y remarquera que les instructions du père à son fils s'accordent parfaitement avec les leçons de l'instituteur à son élève; et on verra en même temps quelle importance ce grand roi mettait à inspirer au Dauphin, en toute occasion, les sentiments de religion dont il était lui-même pénétré.

Après avoir parlé des mesures qu'il prit pour la répression des duels, il continue ainsi:

« Je rétablis, par une nouvelle ordonnance, la rigueur des anciens édits contre les jurements, dont je fis bientôt après quelques exemples; et pour autoriser toutes ces actions extérieures par une marque de piété personnelle, j'allai publiquement à pied, avec tous mes domestiques, aux stations du jubilé, voulant que tout le monde conçût, par le profond respect que je rendais à Dieu, que c'était de sa grâce et de sa protection, plutôt que de ma propre conduite, que je prétendais obtenir l'accomplissement de mes desseins et la félicité de mes peuples.

« Car vous devez savoir, avant toutes choses, mon fils, que nous ne saurions montrer trop de respect pour celui qui nous fait respecter de tant de milliers d'hommes.

« La première partie de la politique est celle qui nous enseigne à le bien servir. La soumission que nous avons pour lui est la plus belle leçon que nous puissions donner de celle qui nous est due; et nous péchons contre la prudence aussi bien que contre la justice, quand nous manquons de vénération pour celui dont nous ne sommes que les lieutenants. « Ce que nous avons d'avantages sur les autres hommes est pour nous un nouveau titre de sujétion; et après ce qu'il a fait pour nous, notre dignité se relève par tous les devoirs que nous lui rendons. Mais sachez que pour le servir selon ses désirs, il ne faut pas se contenter de lui rendre un culte extérieur comme font la plupart des autres hommes: des obligations plus signalées veulent de nous des devoirs plus épurés; et comme, en nous donnant le sceptre, il nous a donné ce qui paraît de plus éclatant sur la terre, nous devons, en lui donnant notre cœur, lui donner ce qui est de plus agréable à ses yeux.

« Quand nous aurons armé tous nos sujets pour la défense de sa gloire; quand nous aurons relevé ses autels abattus; quand nous aurons fait connaître son nom aux climats les plus reculés de la terre, nous n'aurons fait que l'une des parties de notre devoir: et sans doute nous n'aurons pas fait celle qu'il désire le plus de nous, si nous ne nous sommes soumis nous-mêmes au joug de ses commandements. « Les actions de bruit et d'éclat ne sont pas toujours celles qui le touchent davantage; et ce qui se passe dans le secret de notre cœur est souvent ce qu'il observe avec plus d'attention.

« Il est infiniment jaloux de sa gloire; mais il sait mieux que nous discerner en quoi elle consiste. Il ne nous a peut-être faits si grands, qu'afin que nos respects l'honorassent davantage; et si nous manquons de remplir en cela ses des-

LIVRE HUITIÈME.

SUIITE DES DEVOIRS PARTICULIERS DE LA ROYAUTE.

DE LA JUSTICE.

ARTICLE PREMIER.

Que la justice est établie sur la religion.

PREMIÈRE PROPOSITION.

Dieu est le juge des justes, et préside aux jugements.

« Dieu a pris sa séance dans l'assemblée des dieux; et, assis au milieu d'eux, il juge les dieux¹. »

Ces dieux, que Dieu juge, sont les rois, et les juges assemblés sous leur autorité, pour exercer leur justice. Il les appelle des dieux, à cause que le nom de Dieu, dans la langue sainte, est un nom de juge; et qu'aussi l'autorité de juger est une participation de la justice souveraine de Dieu, dont il a revêtu les rois de la terre.

Ce qui leur mérite principalement le nom de dieux, c'est l'indépendance avec laquelle ils doivent juger, sans distinction de personnes, et sans craindre le grand non plus que le petit; parce que c'est le jugement du Seigneur, disait Moïse², où l'on doit juger avec une indépendance semblable à celle de Dieu, sans craindre ni ménager personne.

Il est dit que Dieu juge ces dieux de la terre, parce qu'il se fait devant lui une perpétuelle révision de leurs jugements.

Le psaume continue, et fait parler Dieu en cette sorte³: « Jusques à quand jugerez-vous avec injustice, et que vous regarderez en jugeant (non le droit) mais les personnes des hommes. » Il touche la racine de toute injustice, qui consiste à avoir égard aux personnes plutôt qu'au droit.

« Jugez pour le pauvre et pour le pupille; justifiez le faible et le pauvre. Arrachez le pauvre et

seins, peut-être qu'il nous laissera tomber dans la poussière de laquelle il nous a tirés.

« Plusieurs de mes ancêtres, qui ont voulu donner à leurs successeurs de pareils enseignements, ont attendu pour cela l'extrémité de leur vie; mais je ne suivrai pas en ce point leur exemple. Je vous en parle dès cette heure, mon fils, et vous en parlerai toutes les fois que j'en trouverai l'occasion. Car, outre que j'estime qu'on ne peut de trop bonne heure imprimer dans les jeunes esprits des pensées de cette conséquence, je crois qu'il se peut faire que ce qu'ont dit ces princes, dans un état si pressant, ait quelquefois été attribué à la vue du péril où ils se trouvaient; au lieu que, vous en parlant maintenant, je suis assuré que la vigueur de mon âge, la liberté de mon esprit et l'état florissant de mes affaires, ne vous pourront jamais laisser pour ce discours aucun soupçon de faiblesse ou de déguisement. »
Voy. Mém. de Louis XIV, ann. 1661 à 1666: fragments, 1^{er} part. pag. 33 et suiv. (Édit. de Versailles.)

¹ Ps. LXXXI, 1.

² Deut. I, 17.

³ Ps. LXXXI, 2.

« le mendiant de la main du pécheur qui l'opprime¹. »

« Jugez pour le pauvre. » Cela s'entend, s'il a le droit pour lui; car Dieu défend ailleurs², d'avoir « pitié du pauvre en jugement; » parce qu'il ne faut non plus juger par pitié que par complaisance ou par colère, mais seulement par raison. Ce que la justice demande, c'est l'égalité entre les citoyens, et que celui qui opprime demeure toujours le plus faible devant la justice. C'est ce que veut ce mot: Arrachez. Ce qui marque une action forte contre l'oppresser, afin d'opposer la force à la force; la force de la justice à celle de l'iniquité.

Après cette sévère répréhension, et ce commandement suprême, Dieu se plaint, dans la suite du psaume, des juges qui n'écoutent pas sa voix. « Ils n'ont pas compris, ils n'ont pas su; ils marchent dans les ténèbres: tous les fondements de la terre seront ébranlés³. » Il n'y a rien d'assuré parmi les hommes si la justice ne se fait pas.

C'est pourquoi Dieu regarde en colère les juges injustes, et les fait souvenir qu'ils sont mortels. « Je l'ai dit: Vous êtes des dieux⁴: et je ne m'en dédis pas: et vous êtes tous les enfants du Très-Haut, » par ce divin écoulement de la justice souveraine de Dieu sur vos personnes: « mais vous mourez comme des hommes, et tombez (dans le sépulchre) comme tous les princes⁵. » Vous serez jugés avec eux.

Après quoi il ne reste plus qu'à se tourner vers Dieu, et lui dire: Il n'y a point de justice parmi les hommes: « élevez-vous, ô Dieu! jugez vous-même la terre, puisque toutes les nations sont votre héritage⁶. »

C'est ainsi que le Saint-Esprit nous montre, dans ce divin psaume, la justice établie sur la religion.

II^e PROPOSITION.

La justice appartient à Dieu, et c'est lui qui la donne aux rois.

« O Dieu! donnez votre jugement au roi, et votre justice au fils du roi, pour juger votre peuple selon la justice, et vos pauvres avec un jugement droit⁷. » C'est la prière que faisait David pour Salomon.

Le peuple que le roi doit juger, est le peuple de Dieu plus que le sien. Les pauvres sont à lui

¹ Ps. LXXXI, 3, 4.

² Exod. XXIII, 3.

³ Ps. LXXXI, 5.

⁴ Ibid. 6.

⁵ Ibid. 7.

⁶ Ibid. 8.

⁷ Ibid. LXXXI, 1.